

PRIX D'ABONNEMENT

France pour la Suisse
Un an fr. 10.—
Six mois » 6.—
Trois mois » 3.50
Pour l'Étranger le port en sus.

L'IMPARTIAL

PRIX DES ANNONCES

10 cent. la ligne
Pour les annonces d'une certaine importance on traite à forfait.
Prix minimum d'une annonce 75 c.

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à La Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

L'INAUGURATION DU TEMPLE DE L'ABEILLE

C'est donc hier, dimanche 6 novembre, que l'Église nationale de La Chaux-de-Fonds a inauguré officiellement son second temple, situé dans le quartier Ouest de la ville. Il nous a paru qu'une cérémonie de cette importance méritait un article un peu étendu. Nous regrettons qu'une mauvaise confection de notre cliché ne nous ait permis d'obtenir qu'un aspect très approximatif de l'élégante construction qui s'élève à l'Abaille.

Le nouveau Temple

Le bâtiment, dû au bon goût de M. l'architecte Reutter, a été construit dans le pur style roman, forme basilicale. Tout, dans la façade et sur les côtés, rosaces, fenêtres ogivales élançées, se fond dans une agréable harmonie de lignes qu'allège la flèche élançée placée à l'angle Est de l'édifice.

Le nouveau Temple mesure 32 m. 20 de long sur 18 m. de large. La hauteur, du sol au faite du toit est de 18 m., la flèche mesure une élévation totale de 57 mètres.

A un extérieur agréable correspond un intérieur charmant, traité dans le même style. Le bâtiment comprend le vaisseau principal, deux galeries, la salle des catéchumènes, placée sous l'orgue, et le porche; de celui-ci partent quatre escaliers desservant les galeries; sous les escaliers sont aménagés la sacristie, ainsi que d'autres locaux.

Les arceaux sont décorés de motifs aux couleurs voyantes, se rattachant au roman. Une rosace à vitraux, due au talent de Heaton, décore la façade nord. La tête du Christ forme le motif central, d'où rayonnent de vives colorations. Une autre rosace plus simple éclaire la façade sud; elle est due à Dinkmann, de Lausanne. Les fenêtres sont ornées de verrières façon cathédrale, aux couleurs de La Chaux-de-Fonds.

Les bancs sont disposés de telle manière que tous les auditeurs aient en face d'eux la chaire, qui a derrière elle les orgues et l'emplacement du chœur mixte. L'édifice est éclairé à l'électricité.

Deux escaliers montent à la chaire. Avec la salle des catéchumènes, séparée du reste de l'édifice par un paroi volante, le Temple peut contenir plus de 1200 personnes.

Les orgues, contrairement à ce qui a été dit, sont complètement nouvelles et disposées avec un art ingénieux pour ne pas masquer la rosace. Des anciennes orgues de l'Église nationale, à peine quelques flûtes ont pu être utilisées.

Cinq entrées, trois au midi, une à l'est et une à l'ouest, facilitent l'accès de l'Église.

Dans le courant de cette semaine, les galeries ont été éprouvées par des charges de 500 kg. sur un mètre carré. Elles offrent donc une sécurité absolue.

La cérémonie d'inauguration

commence à deux heures précises par un cortège auquel figurent des représentants des autorités cantonales, communales, des divers corps ecclésiastiques cantonaux et de la ville, ainsi que des invités. L'Église, coquettement décorée par la maison Mattern, étincelle sous l'éclat d'un clair soleil qui entre abondamment par les nombreuses baies de fenêtres. L'affluence est énorme. Beaucoup de personnes sont debout. M. Henri-Victor Degoumois préside la cérémonie.

Remise du Temple

M. Reutter, architecte du Temple, remet la clef à M. le pasteur Marc Borel; il forme des vœux sincères pour la bonne marche de l'Église.

Disons en passant que cette clef, en bronze ciselé, est une jolie œuvre de plus à l'actif de l'École d'Art.

M. Marc Borel félicite l'architecte et ses collaborateurs pour leur beau travail, puis remet la clef à M. le pasteur Paul Borel qui la reçoit au nom de la paroisse. M. Paul Borel remercie tous ceux qui, grands ou petits, ont aidé à la réalisation du Temple de l'Abaille. Il constate que ce gracieux édifice contribue à l'embellissement de la cité et souhaite qu'il ne soit jamais trop grand.

M. le pasteur Girard offre la Bible au nom des paroissiens du quartier des Epatures.

Consécration officielle

M. le pasteur H. DuBois, de Neuchâtel, monte en chaire où il dépose le livre saint, comme représentant du Synode.

Il félicite la paroisse de La Chaux-de-Fonds d'avoir su élever le Temple sans appui extérieur. Jadis, il y a trente ans, à l'époque de toutes douloureuses, on avait prétendu que

les Églises nationales seraient désormais des cadres vides. Aujourd'hui on en construit de nouveaux, et les cadres sont pleins à débordement. Les attaques du dehors ont consolidé l'Église.

M. le pasteur Elie Dautrebande officie et appelle la bénédiction divine sur le Temple de l'Abaille.

M. le pasteur Paul Borel, après avoir regretté que le doyen de la paroisse, M. F. Dautrebande, ne puisse assister à la cérémonie pour des raisons de santé, développe le psaume 127/1: « Si l'Éternel ne bâtit la maison, ceux qui travaillent travaillent en vain. »

Premier point. — Nous avons travaillé. Après 14 ans d'efforts, de démarches, de séances, de discussions, de solutions multiples, on comprend mieux cette remarque de l'Épître aux Hébreux: « Toute maison est bâtie par quelqu'un! » Et l'univers se serait fait tout seul?

Si l'on a fait « travailler » les membres de l'Église, qu'ils ne s'en plaignent pas: on ne vit que lorsqu'on agit.

Deuxième point. — Dieu a travaillé avec nous, et nous avec lui. L'œuvre du Temple de l'Abaille a dès le début été une œuvre de foi.

Troisième point. — Nous n'avons pas travaillé en vain. Un nouveau foyer de vie, de lumière, d'amour, de justice s'est créé pour le plus grand bien moral et même matériel de notre cité. Cette œuvre durera, tandis que ceux qui travaillent sans Dieu et contre Dieu travaillent en vain.

Le Chœur mixte exécute la cantate de Hauptmann « Daigne ô Seigneur exaucer nos prières ». Cette belle page de musique religieuse, accompagnée par l'orgue et l'orchestre

changer notre premier projet de construction.

C'est dès ce moment qu'on parle d'un temple digne de ce nom. Un terrain de 1440 mètres carrés est acheté à la Société l'Abaille pour 9000 fr. et la Société du Temple de l'Abaille est constituée et inscrite au registre du commerce. Une deuxième parcelle de terrain est ensuite achetée à la Société des Armes-Réunies, ce qui porte à 1905 mètres carrés le chéval disponible pour la construction future, et le prix d'achat fut au total de 18,816 fr. 50.

La Banque cantonale avait fait le prêt d'argent nécessaire à cet achat; c'était une première charge financière avec laquelle il fallait compter et pour faire valoir le talent qui nous avait été confié il s'agissait non de l'enfourer, mais de le faire travailler. C'est alors qu'on vit, et pendant bien des années, les jardins loués par parcelles à de nombreux habitants du quartier, fournissant à notre caissier les fonds nécessaires au paiement des intérêts.

La grosse question qui se posa dès lors et pendant longtemps fut celle de recueillir par des dons, des tombolas, des ventes et souscriptions, la somme nécessaire à la construction. En janvier 1894, un grand comité d'une cinquantaine de personnes se constituait à l'Hôtel-de-Ville et organisait une souscription; puis vint en 1896 des soirées fa-

munale, qui n'aboutit pas, et une prise d'obligations.

L'idée de la construction immédiate fut maintenue; un examen des devis permit de se rendre compte qu'en supprimant provisoirement la partie supérieure de la tour, les cloches et l'horloge, l'orgue, le moteur électrique, la terrasse, une dépense de 77,000 fr. pouvait être retardée. Avec 153,000 fr. on pourrait aller de l'avant; ces propositions furent soumises le 20 juillet 1902 à une assemblée de paroisse qui les adopta et la construction commença dès l'automne 1902 par les creusages, devait être achevée en automne 1904. Les ressources de la commission financière furent alimentées par une prise d'obligations et par la vente qui eut lieu en février 1903.

Et maintenant on demandera peut-être pourquoi, au cours des travaux, les décisions premières de laisser inachevées la tour et la terrasse n'ont pas été maintenues.

Messieurs les entrepreneurs ayant fait des conditions exceptionnellement favorables le Temple a pu être terminé avec des lenteurs. D'une part le tarif pour la construction de la tour, partie supérieure, a été le même que pour le reste de l'édifice, les échafaudages étaient élevés et un laps de temps de 5 années a été accordé pour le paiement de la dépense. D'autre part un prêt de 10,000 francs est venu apporter le dernier argument qui devait décider les plus circonspects et enlever toute hésitation; le plus sage était de faire dès le début non le transitoire, mais le définitif.

Nous n'avez pas été sans apercevoir la grande rosace de la façade nord. Elle est l'œuvre d'un artiste, le peintre Heaton; deux projets avaient été soumis au comité, celui du vitrail artistique que vous voyez et celui d'un vitrail industriel. Les ressources limitées faisaient choisir de second; un anonyme généreux offrit de payer de ses deniers la différence; il n'y eut plus qu'à s'incliner en le remerciant.

Et les orgues? dira-t-on enfin. Ce sont les anciennes du Temple français, conservées avec un soin jaloux, restaurées dans ce qu'elles avaient encore d'utilisable, remises à neuf et complétées par M. Gall, facteur d'orgues de Lucerne, pour le prix de 6000 fr. Cette dépense a été payée grâce au « sou » de l'Église.

Le sou de l'Église, continuation depuis 1892, du sou des orgues, en subvenant à de nombreux besoins financiers de la paroisse, a laissé chaque année un petit supplément. Ces bonis, capitalisés, ont donné les 6000 francs nécessaires.

M. Borel termine en rappelant aux paroissiens que l'Église nationale a contracté des obligations et remercie au nom de la Société du Temple toutes les personnes qui ont contribué à la construction du nouveau temple.

Félicitations et vœux divers

Plusieurs orateurs ajoutent leur contribution à la cérémonie:

M. le Dr Alexandre Perrochet, de Neuchâtel, vient apporter un message de satisfaction de la part du Département des cultes. La paroisse nationale de La Chaux-de-Fonds, pour laquelle on conçoit autrefois des craintes, s'est ressaisie et témoigne d'une vitalité réjouissante.

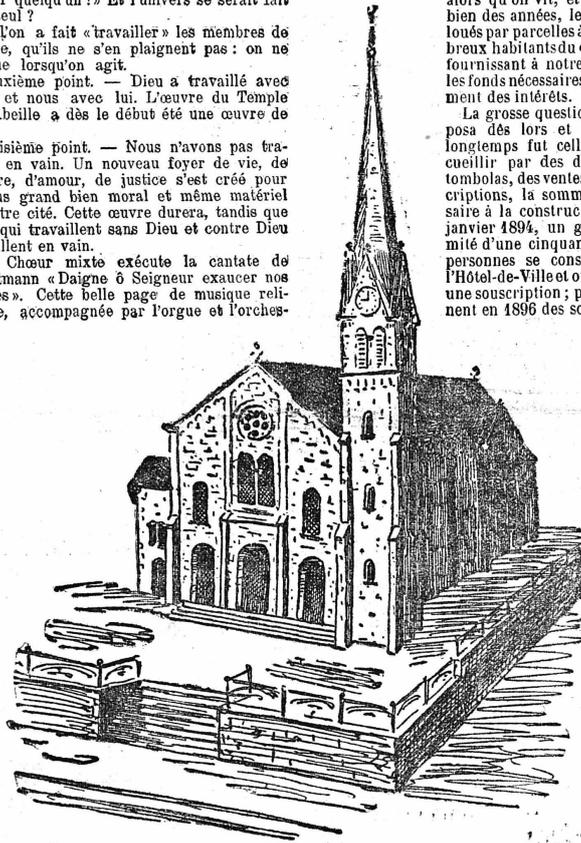
M. Buchenel, de Saint-Martin, parle au nom des pasteurs nationaux du canton de Neuchâtel. Le nouveau temple est bien le fruit de la diligente abeille qui bâtit sa demeure petit à petit. Puisse-t-il en découler abondamment le miel bienfaisant de l'Évangile.

M. Ecklin, du Locle, apporte, en même temps que les félicitations et les vœux des paroisses voisines, en particulier de celle du Locle, la note gaie dans la cérémonie. Le Locle avait son palais de cristal; La Chaux-de-Fonds en possède un plus beau, d'où il espère que la lumière, comme un radium puissant, rayonnera de tous côtés.

M. le pasteur Borel-Girard parle au nom des ecclésiastiques de La Chaux-de-Fonds. Il se félicite d'avoir « une fois » l'occasion de parler dans le Temple de l'Abaille. Comme la patrie suisse, les Églises sont autant de cantons unis en une confédération dont le glorieux drapeau porte un symbole commun: la croix.

Il a beaucoup admiré ce gracieux temple, qui est le vrai temple de la réforme, simple, pratique, religieux et artistique.

Après un morceau d'orgue par M. le professeur Grundig, M. le pasteur Dautrebande licencie l'assemblée; le public, qui a écouté avec un grand recueillement cette longue cérémonie, imposante dans sa simplicité, a le plaisir de recevoir à la porte un aimable souvenir sous forme d'une carte-vignette exécutée dans les ateliers de la maison Aug. Fiedler.



Nouveau Temple de l'Abaille, inauguré hier.

tre, produit un effet grandiose. L'acoustique de la salle est excellente.

Historique du Temple de l'Abaille

M. le pasteur Marc Borel prononce ensuite un discours historique intéressant; en voici la partie essentielle:

Mesdames et Messieurs,

Avec le développement grandissant de La Chaux-de-Fonds, le besoin d'un nouveau lieu de culte se faisait sentir depuis plusieurs années, quand en octobre 1890 le Collège des Anciens nomma une commission de cinq membres, avec charge d'étudier les moyens nécessaires pour procurer au populaire quartier de l'Abaille une salle de culte.

La construction d'un temple ne sera possible que dans un avenir éloigné; il faut en attendant trouver un provisoire.

Le 28 septembre de la même année, le Collège des Anciens adressait au Conseil communal la double demande suivante:

1^o De lui vendre le terrain qu'il possédait à l'Ouest du Collège de l'Abaille.

2^o D'autoriser la paroisse à célébrer un culte chaque dimanche dans ce collège.

Il fut répondu négativement à la première demande et favorablement à la seconde.

Le 14 décembre 1890 était inaugurée solennellement, comme lieu de culte, la salle de gymnastique du Collège de l'Abaille et le dernier service y a été célébré ce matin.

La demande adressée à l'autorité communale pour l'achat du terrain mentionné venait, par la réponse négative que nous avons reçue,

mètres, en 1898 une vente, si bien qu'en janvier 1899 nous possédions en banque un actif de plus de 63,000 francs et le terrain payé.

La direction des Travaux publics veut bien faire élaborer des plans et devis et voilà que la dépense ascenderait à 350,000 fr. pour un temple de 1200 places. Cette révélation fut le coup de foudre dans un ciel sans nuage; sans doute, l'édifice était trop beau, trop luxueux, il fallait viser moins grandiosement.

M. L. Reutter, architecte, est prié d'établir des plans nouveaux; il présente un devis de 197,000 francs, mais sans le mobilier, la terrasse, les orgues et les cloches. Il faut encore simplifier, se renseigner au dehors et après maints travaux et discussions sur lesquels nous devons passer, les plans définitifs, qui plus tard ont été adoptés par la paroisse avec des modifications de détail seulement, étaient exposés à l'Hôtel-de-Ville du 28 octobre au 6 novembre 1899. Une commission de construction fut constituée tôt après et le 10 février 1901, une assemblée de paroisse, convoquée à l'Amphithéâtre du Collège primaire, adoptait les propositions de cette commission après une discussion sérieuse et intéressante. Le devis ascendant à l'édifice complètement achevé à 230,000 francs.

Cent mille francs étaient recueillis, grâce encore à une tombola. Il s'agissait d'aviser à trouver la grosse somme encore nécessaire; ce fut le soin de la commission financière.

Nous ne le suivrons pas dans tout son travail; nous nous bornons à signaler deux faits: la démarche auprès de l'autorité com-